



N° : 007 /CGBP/CMC/VCL/SP

NOTE D'INFORMATION

Il est porté à la connaissance de la communauté béninoise qu'à la demande du Ministère de l'Economie et des Finances, il sera procédé au recensement, à titre exceptionnel, des agents admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite, résidant en France, qui n'ont pas pu se faire recenser lors de la dernière opération à Cotonou.

Le recensement aura lieu au Consulat Général, les 28 février et 01 mars 2017, conformément aux horaires ci-après :

Matinée : de 9 h 30 à 13 h

Après-midi : de 14 h 30 à 16 h

Les personnes à recenser devront se munir :

- d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- d'une copie du certificat de vie datant de moins de trois (03) mois ; et
- d'une copie du livret de pension.

Le Consulat Général prie les membres de la communauté de bien vouloir assurer une large diffusion de cette information.

NB : Le recensement susmentionné ne donne pas droit au paiement de pension au Consulat Général du Bénin à Paris.

Fait à Paris, le 27 février 2017



Nissiba Inès KEREKOU
Vice-Consule

